

Axe 1 - Action 1

- Aucun accès en consultation du comptable aux fichiers de la collectivité car aucune demande réalisée en ce sens.
- Mise en place d'une identification des tiers stable effective avec des procédures claires (même si non écrites), afin qu'un travail en profondeur soit réalisé par tous les services. Il s'agit là d'un sujet important pour la collectivité pour la qualité de ses fichiers de suivi, avec des répercussions positives au niveau du SGC.
- La collectivité répond à l'enquête-qualité sur les prestations du CDL, chaque année.
- La maison France Service de La Trinité accueille deux permanences par mois des services fiscaux DDFIP, proposant ainsi un accueil fiscal de proximité à destination de la population.

Axe 2 – Action 1

- Le thème « Immobilisations » atteignait 100 comme IPC en 2022 et 2023. Ce dernier tombe à 86 en 2024 à cause d'une seule anomalie secondaire.
- Des travaux d'ajustement ont été menés depuis plusieurs exercices, permettant l'ajustement de l'inventaire comptable de la collectivité à l'actif tenu par le comptable dans l'application HELIOS. Il reste encore des discordances mineures en voie de régularisation et surtout l'ajustement de l'inventaire physique à l'inventaire comptable dont les travaux ont débuté.

Axe 2 – Action 2

- Le passage en à la comptabilité M57 s'est fait au 1^{er} janvier 2022.
- Le vote d'un règlement budgétaire et financier par délibération en décembre 2022.
- IPC maximal en 2022 et 2023. En 2024, baisse de l'IPC due à des anomalies ponctuelles (non structurelles).

Axe 2 – Action 3

- Le contrôle comptable automatisé 08.01 « Existence du rattachement des charges et des produits et de leur régularisation (hors ICNE) » est validé tous les ans.

Axe 3 – Action 1

- Pas de calendrier d'émission de titres mis en place, mais la collectivité assure l'émission de titres de recettes la plus rapide possible (généralement en moins d'une semaine). Seuls les encaissements par P503 peuvent prendre plus de temps à titrer à cause des pièces justificatives à rassembler.
- La collectivité a voté une délibération le 15 décembre 2022, fixant un seuil plancher à 15 € pour l'émission des titres de recettes.
- Aucun compte de débiteurs sans renseignement valide n'existe.

Axe 3 – Action 2

- Autorisation générale et permanente des poursuites donnée par la collectivité au comptable du SGC de Cagnes sur Mer, permettant l'automatisation des poursuites, adaptées au type de débiteurs et au montant de la créance.
- Pas de définition de seuils de poursuites.
- Le taux de recouvrement de l'exercice N dépasse 97% au 31 décembre N+1, depuis 2022.
- Le montant enregistré annuellement en admission en non-valeur (mandat émis au compte 654x) fluctue selon les listes de proposition émises par le SGC. En moyenne, depuis 2022, la collectivité a mandaté 9 095€ de non-valeurs.

Axe 3 – Action 3

- Le taux de rejet des lignes de mandat s'affiche très faible sur les trois derniers exercices clos (moins de 0,65%).
- Le délai global de paiement s'affiche à 7 jours en 2024 et à 6 jours en 2023, avec 27% imputable au délai de paiement du seul comptable.

Axe 3 – Action 4

- Le PES Marché a été mis en œuvre dès l'exercice 2022.

Axe 4 – Action 1

- Dès le 3^{ème} trimestre 2021, la collectivité est reçue dans les locaux du centre des impôts fonciers (CDIF), afin d'évoquer le dispositif d'échange d'informations qui doit permettre l'optimisation de la mise à jour des bases fiscales foncières.

En 2022, premiers échanges relatifs aux nouvelles bases (autorisations à construire) et aux modifications des anciennes bases suivant les modifications constatées sur les biens immobiliers. La 1^{re} commission communale des impôts directs (CCID) permet d'ajuster la pratique d'envoi des fiches de signalement.

La période 2023 à 2025 voit le perfectionnement des échanges réciproques d'informations entre l'administration fiscale et la collectivité, en particulier par l'intégration des contentieux d'urbanisme traités par la Police Municipale.

En définitif, ce sont 140 fiches envoyées au CDIF (contrôle de 175 parcelles), 7 dossiers en lien avec des procès-verbaux dressés par la Police Municipale et 10 dossiers hors rapport de mission. Ainsi, en intégrant les 7^{ème} et 8^{ème} catégories, la collectivité a transmis environ 170 dossiers au total depuis 2021 dont 75 dossiers pour 2024.

Axe 4 – Action 2

- Le document de valorisation financière et fiscale est transmis et présenté à la collectivité, chaque année. Pour les années 2021 et 2024, une prestation de conseil financier prospectif est venu compléter l'expertise financière (cf. action 5 infra).

Axe 4 – Action 3

- Aucune vente de biens mobiliers confiés au Domaine.

Axe 4 – Action 4

- Depuis 2022, 17 demandes d'évaluation ont été transmises au Domaine.

Axe 4 – Action 5

- Des travaux d'analyses financières prospectives ont été menés en 2021 et 2024 (impact financier et budgétaire du centre culturel). Ils ont mené à la confection de données prospectives, sans rédaction formalisée des conclusions émanant des hypothèses échafaudées.